

Jour du drapeau

Aujourd'hui, nous étudions le bill C-136, afin que le 15 février soit observé comme «jour du drapeau canadien». Je félicite l'honorable député de Burnaby-Seymour (M. Nelson) d'avoir eu l'initiative de présenter ce projet de loi, et j'espère qu'il sera déféré aujourd'hui même au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le bill vise aussi à rendre hommage aux réalisations du très honorable Lester Bowles Pearson, le père du drapeau canadien.

Le 15 février 1965, nous avons gravé en lettres d'or, dans notre histoire nationale, la première page d'une nouvelle époque. Le drapeau unifolié typiquement canadien, après avoir été béni par les aumôniers généraux des Forces armées, fut fixé à la drisse et hissé au mât à midi, à l'estrade d'honneur devant la tour de la Paix.

A cette occasion, le Gouverneur général, Son Excellence M. Georges Vanier a fait un appel à l'unité, et je cite un passage de son discours:

Je demande instamment à tous les Canadiens de renoncer aux préjugés, à la petitesse et à l'intolérance qui pourraient exister et de cultiver un esprit de fraternité et de confiance mutuelle.

J'espère que les Canadiens donneront un exemple de coexistence amicale et que notre drapeau symbolisera pour nous et devant le monde l'unité dans la pensée et dans la volonté de répondre à la haute destinée à laquelle nous sommes appelés.

Monsieur le président, le drapeau qui flotte depuis huit ans dans le ciel canadien, sur toutes nos ambassades, qui identifie nos navires qui sillonnent les mers du monde, qui est porté par nos athlètes dans les arènes olympiques, qui est l'étendard de nos forces armées, constitue un emblème d'unité, de courage et de force pour notre peuple. Il inspire à la jeunesse un profond sentiment de patriotisme et d'attachement au sol de la patrie.

Ce drapeau est déployé pour la première fois à la Chambre des communes; c'est la preuve que les députés oublient les querelles du débat de 1964, et que nous progressons vers l'unité des divers groupes ethniques au pays.

Monsieur le président, avant de laisser la parole à un autre député, je voudrais, avec la permission de la Chambre, citer quelques passages du discours que prononçait le très honorable L. B. Pearson à l'occasion de la reconnaissance du drapeau canadien. Voici:

Si par la grâce de Dieu, notre nation devait durer mille années, ce jour-ci, le 15^e du mois de février 1965, sera toujours commémoré comme un jalon important dans la réalisation du progrès national du Canada.

Il m'est impossible de n'être pas profondément ému en une telle occasion ni d'être insensible à l'honneur et au privilège d'y participer.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, j'appuie le bill que le député présente à la Chambre aujourd'hui. Puissent notre jeunesse et tous les Canadiens être fiers d'observer le jour du drapeau canadien.

[M. Cyr.]

[Français]

En terminant, monsieur le président, qu'il me soit permis de saluer le drapeau qui est à votre droite en ces mots:

[Traduction]

A mon drapeau et au pays qu'il représente, je jure respect et fidélité.

D'une mer à l'autre, flotte avec fierté et dans tes plis garde nous toujours unis.

Sois, pour nous tous, un symbole de l'amour, de la liberté et de la justice.

Dieu garde notre drapeau.

Dieu protège notre Canada.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je félicite le parrain du bill d'avoir présenté une mesure attendue depuis longtemps. Je le félicite également de la rapidité avec laquelle son bill a atteint l'étape actuelle; c'est d'autant plus remarquable que bien des bills d'initiative parlementaire fort importants restent en plan pendant des semaines et souvent la session se termine avant qu'ils n'aient été mis en délibération.

Est-il nécessaire de dire ici que tous les députés de la Chambre honorent le drapeau du pays, respectent la place qu'il occupe dans le monde et honorent, servent et chérissent le pays qu'il représente. Est-il nécessaire de dire à quel point tous les députés de la Chambre et leurs commettants respectent l'œuvre du grand homme d'État nommé dans le bill, honorent sa mémoire, s'inclinent devant ses réalisations et sont fiers d'acclamer ce concitoyen.

Je ne suis pas prêt à dire, cependant, que j'aurais pris le même moyen que le député pour honorer un grand Canadien, soit associer son nom à ce symbole respecté de tous qu'est le drapeau national. Il y a plusieurs hauts faits de feu le très honorable L. B. Pearson qui lui assurent une place de choix au temple de la renommée national et même mondial. Le rôle qu'il a joué dans l'adoption d'un drapeau canadien distinctif n'est qu'une infime partie de son apport au Canada et au monde entier. Pourtant, je ne voudrais pas considérer feu le très honorable Lester Pearson seulement comme un illustre Canadien; Canadien illustre, il l'a certainement été, et j'ai eu l'honneur de le connaître, de l'admirer et d'éprouver pour lui une grande affection. Mais il a été, monsieur, citoyen du monde, un homme que le Canada a donné au monde, un homme dont les efforts de paix étaient inspirés par un grand sentiment d'humanité, dont l'œuvre et la vie nous ont tous rendus meilleurs. De le savoir un des nôtres a toujours été pour nous grande cause de fierté. J'aimerais donc réfléchir davantage à la suggestion selon laquelle il faut se borner à honorer la mémoire de ce grand homme pour une seule des œuvres dont il a pris l'initiative dans son pays.

• (1710)

C'est une question très importante qui se pose à un pays que celle de savoir quels jours fériés réserver à une commémoration nationale. J'estime qu'un pays se doit de célébrer des jours fériés et d'en faire l'expression symbolique de ce qui édifie un pays et une nation. Quelles sont les jours mémorables de notre histoire? La réunion de nos ancêtres, d'abord à Charlottetown et ensuite à Québec pour bâtir un pays à partir de régions et de petites collectivités, constitue indéniablement un grand événement. J'estime donc que le jour du Canada doit rester en tête des jours où nous exaltons notre patrimoine et saluons les bâtisseurs du pays.